



COMMUNE DE RUEYRES

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, de la Loi cantonale sur le registre foncier, de la Loi cantonale sur les routes et de la Législation forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique

du 28 avril 2023 au 30 mai 2023

- **le plan d'affectation « GESIAUX - EN FORCHY - LES RETALLES » et son règlement ;**
- **les délimitations de la forêt à l'intérieur du périmètre de ce plan d'affectation qui correspond à la constatation de nature forestière au sens de la législation fédérale sur les forêts ;**
- **le plan dressé pour immatriculation du domaine public communal au chapitre privé (DP 10).**

Elle met également en consultation publique durant la même période :

- le rapport d'aménagement au sens de l'art. 47 OAT ;
- la notice d'impact sur l'environnement.

Les dossiers sont déposés au Greffe municipal, où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau, et sont consultables sur le site Internet de la Commune. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

Une délégation de la Municipalité sera à disposition des intéressés pour toute information concernant les objets soumis à l'enquête publique le 1^{er} et le 11 mai 2023 de 17h30 à 20h00 dans la grande salle « Le Casino ».

La Municipalité